



Accès à Vauhallan

- Du Pont de Sèvres ou de l'A86
 - ➔ Autoroute de Chartres (N118) sortie Vauhallan
- D'Orsay, Les Ulis
 - ➔ Autoroute direction Paris (N118) sortie Vauhallan
- Depuis autoroute du Sud (A6)
 - ➔ Direction Chartres Orléans, puis Versailles, puis Igny, puis Vauhallan

Inscriptions & renseignements

Pierre-Yves DEROCHE
Tel. : 01 69 41 99 40
castorfou@aol.com
www.jump.to/castor fou

10^{ème} anniversaire



BARBECUE GEANT
Les participants apportent leur pique nique.
L'organisateur met tables, bancs et barbecues à disposition.

Autres courses du CHALLENGE 2006

9 avril	Le Lièvre et la Tortue	MAISSE	01 64 99 32 69
8 mai	Le Sanglier	CERNY	01 64 57 60 39
28 mai	Les Carrières	MONDEVILLE	01 64 98 33 37
25 juin	La Chalouette	CHALO ST MARS	01 64 95 47 42
2 juillet	La Montatou	BOUTIGNY	01 64 57 53 25
27 août	Le Cul d'Enfer	MONDEVILLE	01 64 98 33 37

AGENCE IMMOBILIERE
LA RESIDENCE
Tél : 01.69.41.31.44
15 place du Général Leclerc
91430 - VAUHALLAN

PÉPINIÈRES
Allavoine
RN 118
Sortie n° 7 Vauhallan
91570 Bièvres
tel. 01 69 33 14 14



01 39 56 38 14

COMPOMAR
Compostage de végétaux
Vente de compost
La Martinière 91400 SACLAY
01 69 85 30 43 - 06 08 83 24 28

LE LORENZO
Restaurant
Spécialités franco italiennes
69 rue Albert Rémy
RN7
91130 RIS ORANGIS
01 69 06 43 43
le.lorenzo@wanadoo.fr

DIMANCHE
10^{ème} édition
GASTOR FOU

12 km
2 km
de poussins
à cadets

VERT DE L'ESSONNE
23 km
CHALLENGE



KRISTOFF, 96.
départ : 9h45
départ 2 km : 9h15



VAUHALLAN 91

Bulletin d'inscription

à renvoyer avant le 9 juin 2006 à **ESV (CASTOR FOU) Mairie - 91430 VAUHALLAN**

Dossard n°

réservé à l'organisation

2 km 12 km 23 km

Nom : **Prénom :**

Sexe : M F **Année naissance :**

Fédération sportive :

N° licence de la saison en cours :

Club :

Adresse* :

Code postal : **Ville :**

E-mail :

* Obligatoire pour notre gestion de base de données (aucune utilisation commerciale).

Droits d'inscription

10 euros (sur place le jour de la course)

7 euros (par courrier avant le 9 juin 2006)

4 euros (coureurs du 2 km)



Chèque à l'ordre de l'ESV à joindre au bulletin d'inscription

Renseignements généraux et règlement

Article 1 : Organisateur
Etoile Sportive de Vauhallan

Article 2 : Catégories autorisées

Catégorie	Année de naissance	Castor Fou
Vétérans 4	1936 et avant	12 ou 23 km
Vétérans 3	1937 à 1946	12 ou 23 km
Vétérans 2	1947 à 1956	12 ou 23 km
Vétérans 1	1957 à 1966	12 ou 23 km
Seniors	1967 à 1983	12 ou 23 km
Espoirs	1984 à 1988	12 ou 23 km
Juniors	1987 à 1988	12 ou 23 km
Cadets	1989 à 1990	2 ou 12 km
Minimes	1991 à 1992	2 km
Benjamins	1993 à 1994	2 km
Poussins	1995 à 1996	2 km

Article 3 : Inscription et retrait des dossards
Salle polyvalente à partir de 7h45. Clôture des inscriptions à 9h15.

Article 4 : Certificats médicaux
Conformément à la loi 99-223 du 29 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, les conditions obligatoires pour participer au Castor Fou sont les suivantes :
- être titulaire d'une licence sportive en cours de validité pour une discipline dont la pratique nécessite la délivrance d'un certificat médical ;
- pour les non licenciés, posséder un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Article 5 : Départ et arrivée (sur le terrain d'évolution)

Départ du 12 et 23 km : 9h45

Départ du 2 km : 9h15



Article 6 : Parcours

Trois circuits verts qui empruntent des sentiers à travers champs et en sous bois. La course de 23 km propose aux coureurs 20 difficultés pour un dénivelé positif de 450 mètres et 12 % en moyenne. Les courses de 12 et 23 km ont 10 km en commun avant séparation. Des signaleurs et ravitailleurs seront disposés sur le parcours. En cas de pluie, des chaussures de trail sont recommandées et en cas de chaleur exceptionnelle, les casquettes sont conseillées.

Article 7 : Ravitaillement
Quatre ravitaillements seront proposés le long du parcours : eau minérale + solides (type fruits secs et sucre). Un stand sera également à votre disposition dans l'aire d'arrivée. (+Yaourts de la Ferme de Viltain).

Article 8 : Sécurité
Assurée par les cibistes, la gendarmerie, les signaleurs de la course et la Croix Rouge.

Article 9 : Responsabilité des organisateurs
Responsabilité civile : l'organisation est couverte par une police souscrite auprès de la compagnie IDA.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

Article 10 : Récompenses

23 km : trophées originaux au premier homme et à la première femme du scratch et aux trois premiers de chaque catégorie (H et F)

12 km : trophées pour les premiers, médailles pour les deuxième et troisième de chaque catégorie (H et F).

2 km : coupes pour les premiers de chaque catégorie, médailles pour les deuxième et troisième.

Classé par équipe sur les 5 meilleurs temps cumulés : 1 magnum de champagne

Tee shirt de l'épreuve à chaque participant. Si des tee shirts venaient à manquer pour les derniers arrivés, ils leur seront adressés ultérieurement par la poste.

Article 11 : Chronométrage
Il est assuré par l'association AOCHS.

Article 12 : Publication des résultats (dans les 48 heures)
Sur notre site internet : www.jump.to/castorfou ou sur le site du CDCHS : www.cd91athle.org